

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le vendredi 8 novembre 2024, à 12 h 15, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Mario Guignard

M. Simon Fissette

M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière et M^{me} Chantale Guy, adjointe au greffe.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

293-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 8-2024 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et un emprunt du même du montant pour payer le coût des travaux de réaménagement de la 4e avenue Painchaud

M. le conseiller, Simon Fissette donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 8-2024 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour payer le coût des travaux de réaménagement de la 4^e avenue Painchaud.

M. le conseiller, Simon Fissette présente et dépose séance tenante le projet du règlement numéro 8-2024. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Simon Fissette, conseiller

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 9-2024 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 348 290 \$

M. le conseiller, Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 9-2024 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 348 290 \$.

M. le conseiller, Steve Leclerc dépose séance tenante le projet de règlement numéro 9-2024. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

Fourniture d'aqueduc temporaire sur la 4^e avenue Painchaud

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage de la conduite d'eau potable de la 4^e avenue Painchaud ont été effectués;

CONSIDÉRANT que le nettoyage a occasionné des aspérités sur la conduite sur toute sa longueur mettant en doute la pérennité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que des travaux sont nécessaires pour assurer l'étanchéité de la conduite d'eau potable et que la mise en fonction d'une alternative d'approvisionnement en eau temporaire est essentielle;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, émise en date du 6 novembre 2024;

294-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de service numéro 25498-0, de la société Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. pour l'installation d'une conduite pour l'alimentation temporaire, sans protection incendie, sur la 4^e avenue Painchaud, et de décréter, à cette fin une dépense maximale de 15 204 \$, toute taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville;

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Réhabilitation par gainage structural d'une conduite d'aqueduc sur la 4^e avenue Painchaud

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage de la conduite d'eau potable de la 4^e avenue Painchaud ont été effectués;

CONSIDÉRANT que le nettoyage a endommagé la conduite sur toute sa longueur et que l'étanchéité de cette dernière est compromise;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, émise en date du 6 novembre 2024;

295-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de service de la société Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation par gainage structural d'une conduite d'aqueduc sur la 4^e avenue Painchaud et de décréter, à cette fin une dépense maximale de 181 755 \$, toute taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution et l'offre de service numéro R-0698-Phase 2, fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Fournitures de services en mécanique de procédé pour l'installation d'une réductrice de pression pour les travaux sur la 4^e avenue Painchaud

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage de la conduite d'eau potable de la 4^e avenue Painchaud ont été effectués;

CONSIDÉRANT que le nettoyage a occasionné des aspérités sur la conduite sur toute sa longueur mettant en doute la pérennité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que pour effectuer nos travaux nous devons enlever la réductrice de pression et la réinstaller;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont habituellement faits par des compagnies en mécanique de procédé et que nous ne sommes pas en mesure de faire ces travaux spécialisés avec nos équipes;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, émise en date du 6 novembre 2024;

296-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de service de la société Allen entrepreneur général inc. pour le démantèlement et l'installation d'une réductrice de pression sur la 4^e avenue Painchaud et de décréter, à cette fin une dépense maximale de 9 000 \$, toute taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville;

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Fourniture de services pour l'excavation de tranchées pour les travaux sur la 4^e avenue Painchaud

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage de la conduite d'eau potable de la 4^e avenue Painchaud ont été effectués;

CONSIDÉRANT que le nettoyage a occasionné des aspérités sur la conduite sur toute sa longueur mettant en doute la pérennité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que l'excavation sur le chantier est nécessaire afin de réaliser les travaux de gainage structural de la conduite d'aqueduc;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, émise en date du 6 novembre 2024;

297-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de service de la société Action Progex inc. pour des travaux d'excavations sur la 4^e avenue Painchaud et de décréter, à cette fin une dépense maximale de 18 000 \$, toute taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution fasse foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Fourniture et pose d'enrobés bitumineux pour les travaux sur la 4^e avenue Painchaud et la 13^e avenue Saint-Jean

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage de la conduite d'eau potable de la 4^e avenue Painchaud et de la 13^e avenue Saint-Jean ont été effectués;

CONSIDÉRANT que le nettoyage a occasionné des aspérités sur la conduite sur toute sa longueur mettant en doute la pérennité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que suite aux travaux de gainage et d'excavation sur les chantiers, le pavage est nécessaire pour remettre la circulation automobile carrossable;

298-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de service de la société Groupe Colas Québec inc. pour des travaux de pavage sur la 4^e avenue Painchaud ainsi que sur la 13^e avenue Saint-Jean et de décréter, à cette fin une dépense maximale de 20 842,50 \$, toute taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution fasse foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autorisation de circuler - Chargeur avec souffleuse à neige

299-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière autorise la circulation dans les rues de la Ville du chargeur 624K de marque John Deere, équipé d'une souffleuse à neige Larue D55, année 2020, pour les opérations de déneigement, en période normale et en période de dégel, et ce, conformément au permis spécial de circulation à émettre par la SAAQ (classes 1 et 6);

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

300-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 12 h 36.